



Rapport Orientation Budgétaire 2020



Obligations Légales du Rapport sur les Orientations budgétaires (ROB)

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le rapport d'orientations budgétaires constitue la première étape.

L'article 107 de la Loi du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret du 24 juin 2016 est venu quant à lui apporter des précisions sur le contenu et les modalités de publication et de transmission du ROB.

Pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels
- La structure et la gestion de la dette

Ce rapport comprend également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le ROB donne lieu à un débat qui fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel. Le ROB et la délibération qui s'y rapporte sont transmis au Préfet ou au sous-préfet de l'arrondissement.

Ce débat doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

En raison de l'épidémie de Covid 19, une loi d'urgence a été promulguée par le Président de la République le 23 mars dernier. Cette dernière a reporté l'installation des nouveaux conseils municipaux ainsi que les seconds tours des élections municipales. Pour faire face à cette situation sanitaire exceptionnelle, le Conseil des Ministres a adopté, le 25 mars 2020, 25 ordonnances dont certaines modifient le fonctionnement des collectivités territoriales et leurs groupements. En matière budgétaire, certaines échéances sont revues, parmi lesquelles :

- L'adoption du budget primitif : date limite au 31 juillet 2020 contre le 15 ou le 30 avril 2020.
- L'arrêt du compte administratif 2019 : date limite au 31 juillet 2020 contre le 30 juin 2020.

- L'information budgétaire des élus locaux : les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus. Ils pourront intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

Sommaire

I Les finances nationales

1. Le Projet de Loi de Finances pour 2020
2. Les Objectifs affichés par l'Etat
3. Les principaux éléments intéressants les Collectivités Territoriales

II Situation financière de la collectivité fin 2020

1. La section de fonctionnement
2. Le programme d'investissement et son mode de financement

III Les orientations budgétaires pour 2020

1. La section de fonctionnement
2. Les orientations en matière d'investissement

I Les finances nationales

1. Le Projet de Loi de Finances pour 2020 (PLF)

Adopté fin décembre 2019 à l'issue d'un long parcours parlementaire, le PLF 2020 a quadruplé de volume par rapport à sa version initiale, de 80 articles au départ à 392 à la sortie du Sénat avant un dernier nettoyage par les députés. Le nombre d'amendements déposés a également atteint un record avec 11 228.

Le projet de loi comporte de nombreuses mesures qui impactent directement ou indirectement les collectivités locales.

Ces dernières concernent :

- les dotations,
- la péréquation,
- la fiscalité (avec la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales),
- le soutien à l'investissement local et des mesures diverses.

2. Les objectifs affichés par l'état

Les principales orientations du PLF 2020 :

- Encourager les initiatives :
- Protéger les français :
- Préparer demain

1ère orientation : Encourager les initiatives

Le PLF 2020 prévoit :

- **D'améliorer le pouvoir d'achat des Français qui travaillent** : la taxe d'habitation sur les résidences principales sera intégralement supprimée pour 80%

des ménages en 2020. Pour les 20% restant, la suppression de la taxe d'habitation sera progressive jusqu'en 2023 (zoom P6).

Le PLF 2020 prévoit aussi une baisse substantielle de l'impôt sur le revenu de la classe moyenne de 5Md€.

L'incitation à reprendre une activité professionnelle continue d'être favorisée par la revalorisation de la prime d'activité (0,3%)

- **De simplifier la vie des Français** : le gouvernement poursuit la simplification des démarches administratives (déclaration des revenus tacite pour près de 12 millions de foyers fiscaux) Simplification de la fiscalité avec la suppression des taxes à faible rendement.
- **De soutenir l'emploi et la compétitivité** : les entreprises bénéficieront d'une baisse d'impôt supplémentaire de 1Md€

2ème orientation : Protéger les Français

Le PLF 2020 renforce le soutien aux citoyens les plus vulnérables avec la poursuite de la revalorisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés de 0,3 % en 2020.

Par ailleurs, sur la mission « travail et emploi », l'insertion par l'activité économique (IAE) bénéficie d'une augmentation de crédit de 120 M€ en 2020.

Aussi pour sécuriser les Français, l'augmentation des moyens dédiés à la mission « Justice » continue en 2020, avec une hausse de 200 M€ et la création de 1520 emplois.

3ème orientation : Préparer demain

Pour répondre à l'urgence écologique, le gouvernement, dans le PLF 2020, investit environ 800 M€ dans une croissance durable (au sein de la mission « Ecologie, développement et mobilité durables »).

Les aides existantes en faveur de la transition écologique sont renouvelées comme la prime à la conversion, qui est recentrée sur les véhicules les moins polluants et les ménages modestes.

Les efforts envers la jeunesse sont accrus : mise en œuvre progressive de la limitation à 24 du nombre d'élèves par classe de grande section.

Dans le même temps, les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » augmenteront de 0,5 Md€ pour accompagner la mise en œuvre du « plan étudiants » et le déploiement de Parcoursup.

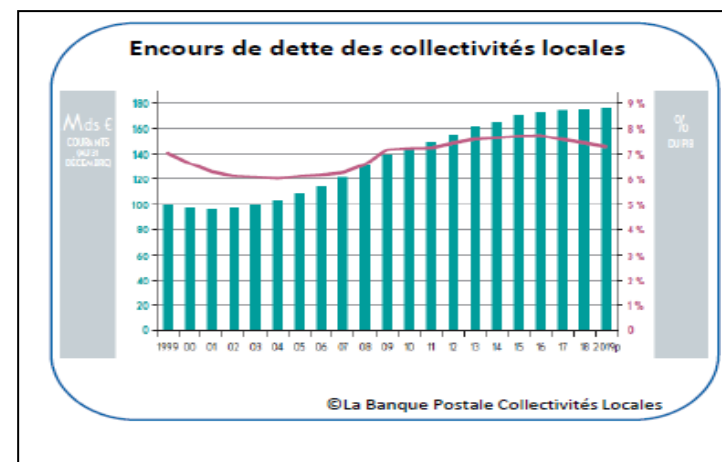
La transformation de l'action publique s'accroît avec la création d'un nouveau réseau de proximité de la DGFIP : le nombre de lieux d'accueil de proximité sera augmenté de 30%. Aussi, certaines dépenses fiscales jugées inefficaces sont supprimées, comme l'exonération des résultats provenant d'opérations dans une zone d'aménagement concertée.

3. Les principaux éléments intéressants les collectivités territoriales

Contexte et finances locales 2019 (données de la Banque Postale Collectivités Locales) :

Collectivités locales 2019 (estimations)*	
Recettes de fonct.	227,3 Mds€, + 2,1 %
Dépenses de fonct.	187,9 Mds€, + 0,9 %
Épargne brute	39,4 Mds€, + 8,5 %
Investissement**	58,2 Mds€, + 9,2 %
Encours de dette	175,6 Mds€, + 0,5 %

Finances des communes 2019 (estimations)*	
Recettes de fonct.	85,1 Mds€, + 1,0 %
Dépenses de fonct.	72,0 Mds€, + 0,1 %
Épargne brute	13,2 Mds€, + 6,5 %
Investissement**	24,5 Mds€, + 11,0 %
Dette	65,0 Mds€, + 0,1 %



Petite évolution des dotations...

L'analyse de l'évolution des concours financiers aux collectivités locales montre une progression de 0,6 Md€ et atteint 49,8 Md€. Principale composante, la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements est stable (27 Md€).

Le soutien de l'État à l'investissement local, qui a repris ces deux dernières années, est renforcé. Aussi, le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) croît de 350 M€ (+6%) par rapport à 2019 pour atteindre 6 Md€ de crédits en 2020. Grâce au dynamisme de la TVA, les recettes issues de la TVA des régions progressent de 404 M€ par rapport aux recettes perçues au titre de la DGF en 2017.

Réforme de la dotation d'intercommunalité (données SVP)

Du point de vue des EPCI, la LFI prévoit de reconduire le mécanisme introduit en 2019 et visant à verser un complément de DGF aux EPCI dont la dotation d'intercommunalité est inférieure à 5 € par habitant. Toutefois, ce complément ne sera versé ni aux EPCI dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur au double du potentiel fiscal par habitant moyen de la catégorie, ni aux EPCI ayant déjà bénéficié du complément en 2019.

A l'instar de la dotation forfaitaire des communes, la compensation « part salaires » des EPCI devrait être également réduite en 2020. Le niveau précis de cet écrêtement n'est pas encore connu à ce stade.

Dispositions fiscales : zoom sur la réforme de la Taxe d'Habitation :

La Loi de finances confirme qu'approximativement 80 % des foyers fiscaux français (les 80 % les plus modestes par rapport au total de la population) ne paieront plus aucune cotisation de TH sur leur résidence principale à compter de cette année.

Pour les 20 % des contribuables restants, l'allègement atteindra, dans la version actuelle du texte, 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023.

La perte de ressources fiscales liées à la TH sera compensée par le transfert aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale à compter de 2021.

Le montant de la compensation sera déterminé à partir du taux de TH 2017 de la commune et des valeurs locatives correspondantes aux bases d'imposition réelles de la commune.

Dans la mesure où le produit de TFPB perçu par le département sur les propriétaires qui résident sur le territoire de la commune n'est pas le même que le produit de TH perçu par la commune, un mécanisme dit de « coefficient correcteur » sera mis en place par l'administration fiscale, permettant de compenser chaque année les communes « à l'euro près ».

La TH sur la résidence principale sera définitivement supprimée et la taxe, renommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non

affectés à l'habitation principale » (THRS), ne concernera plus que les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, notamment les locaux meublés occupés par des personnes morales.

Montant de la DGF pour 2020

Le montant de la dotation globale de fonctionnement pour 2020 est fixé à 26,847 Md€ (26,953 Md€ en 2019). La diminution de la DGF s'explique en partie par l'octroi de 5M€ pour financer la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

Légère hausse de la péréquation verticale

Les dotations de péréquation évoluent dans les mêmes proportions que l'an dernier : + 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et une stabilité de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

DETR

Le montant de cette dotation reste inchangé, à 1,046 Md€.

DSIL

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) voit son montant stagner restant à 570 M€ dans le PLF 2020. Aussi, le terme « Dotation Globale d'Équipement » est changé en « Dotation de soutien à l'investissement des Départements » en différents articles du CGCT.

FCTVA

Le délai de 2019 pour la mise en place de l'automatisation du FCTVA, la procédure est reportée à 2021. Toutefois, pour 2020, le PLF étend le bénéfice du FCTVA à de nouvelles dépenses de fonctionnement. Après les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie depuis 2016, ce sont les dépenses d'entretien de réseaux réalisées à compter du 01/01/20 qui deviennent éligibles.

Autres mesures :

- Abondement du fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU)
- Augmentation de la dotation titres sécurisés de 6 millions d'euros
- Suppression des indemnités de conseil des comptables publics versées par les collectivités locales (prise en charge par l'Etat)

A retenir :

- *Augmentation du FCTVA grâce aux investissements des Collectivités Locales*
- *Suppression TH 80% foyers français les plus modestes*
- *Compensation à hauteur des montants de TH 2017*
- *Diminution de la DGF en 2020 pour financer la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité*
- *Stabilité des dotations verticales, DETR et DSIL*

II Situation Financière de la collectivité fin 2019

Les éléments qui suivent concernent les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement de la commune et sur sa capacité de désendettement.



C.A provisoire 2019

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
PREVU BP 2019	DEPENSES	7 406 410,00 €	11 615 326,00 €
	RECETTES	7 404 474,00 €	13 230 839,00 €
REALISE 2019	DEPENSES	5 889 942,86 €	11 129 101,45 €
	RECETTES	6 940 236,94 €	13 473 011,73 €
RESULTATS 2019		1 050 294,08 €	1 011 640,89 €
RESULTATS CUMULES		-307 719,49 €	2 343 910,28 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE			2 036 190,49 €

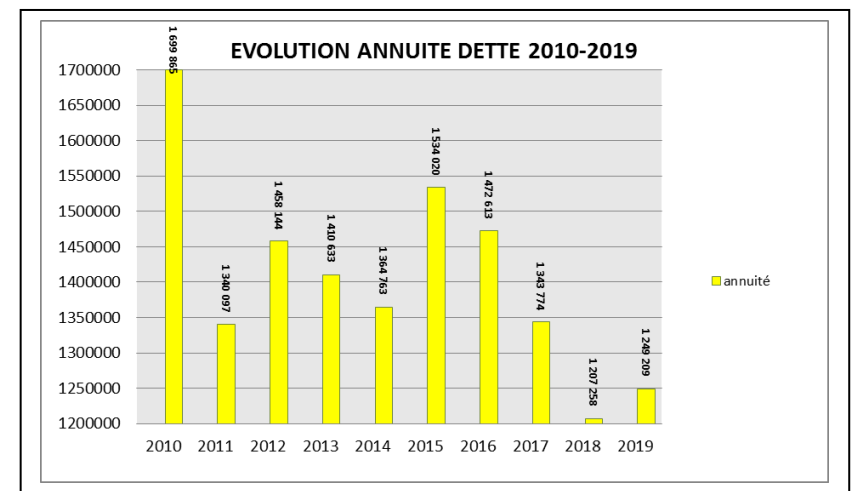
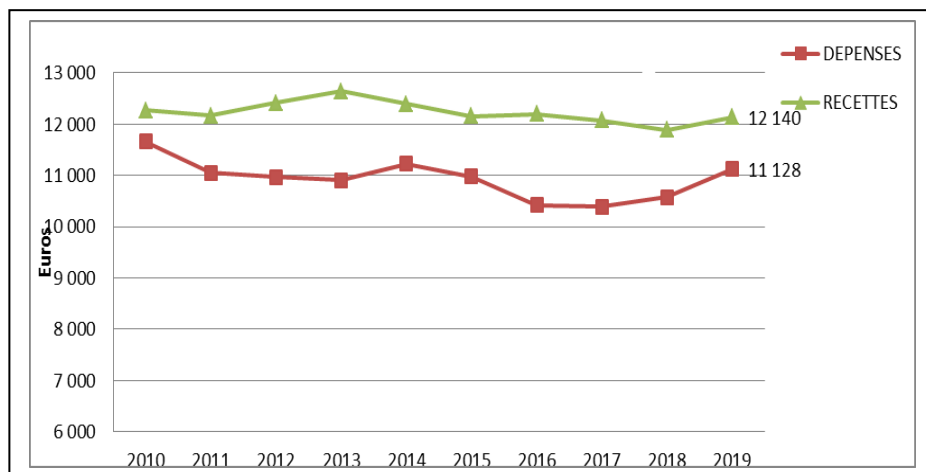


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/20 au 31/12/39

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2020	10 488 622,36 €	931 102,50 €	330 160,52 €	1 261 263,02 €	9 557 519,86 €
2021	9 557 519,86 €	733 409,37 €	298 097,15 €	1 031 506,52 €	8 824 110,49 €
2022	8 824 110,49 €	755 335,20 €	274 086,82 €	1 029 422,02 €	8 068 775,29 €
2023	8 068 775,29 €	778 205,24 €	249 397,68 €	1 027 602,92 €	7 290 570,05 €
2024	7 290 570,05 €	802 061,65 €	224 036,16 €	1 026 097,81 €	6 488 508,40 €
2025	6 488 508,40 €	826 948,68 €	197 428,57 €	1 024 377,25 €	5 661 559,72 €
2026	5 661 559,72 €	787 912,39 €	169 802,55 €	957 714,94 €	4 873 647,33 €
2027	4 873 647,33 €	719 937,23 €	143 432,09 €	863 369,32 €	4 153 710,10 €
2028	4 153 710,10 €	744 465,91 €	119 832,70 €	864 298,61 €	3 409 244,19 €
2029	3 409 244,19 €	770 076,38 €	95 150,09 €	865 226,47 €	2 639 167,81 €
2030	2 639 167,81 €	709 514,97 €	69 830,38 €	779 345,35 €	1 929 652,84 €
2031	1 929 652,84 €	382 206,10 €	45 279,41 €	427 485,51 €	1 547 446,74 €
2032	1 547 446,74 €	392 800,79 €	33 091,26 €	425 892,05 €	1 154 645,95 €
2033	1 154 645,95 €	403 832,43 €	20 479,67 €	424 312,10 €	750 813,52 €
2034	750 813,52 €	157 063,52 €	8 399,32 €	165 462,84 €	593 750,00 €
2035	593 750,00 €	125 000,00 €	6 562,50 €	131 562,50 €	468 750,00 €
2036	468 750,00 €	125 000,00 €	5 062,50 €	130 062,50 €	343 750,00 €
2037	343 750,00 €	125 000,00 €	3 562,50 €	128 562,50 €	218 750,00 €
2038	218 750,00 €	125 000,00 €	2 062,50 €	127 062,50 €	93 750,00 €
2039	93 750,00 €	93 750,00 €	562,50 €	94 312,50 €	0,00 €
total		10 488 622,36 €	2 296 316,87 €	12 784 939,23 €	

La section de fonctionnement

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT



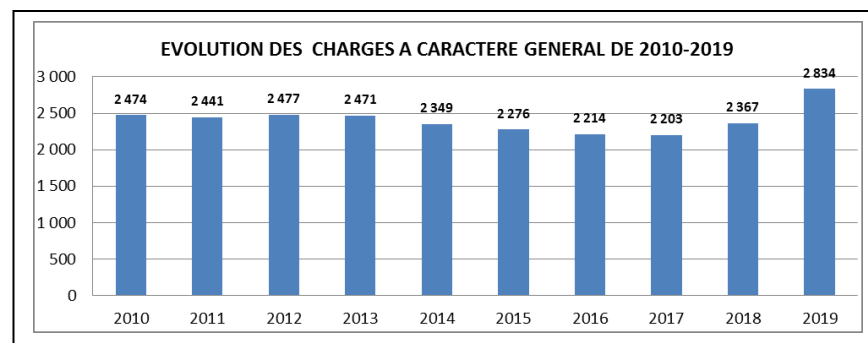
Evolution du fonctionnement de 2010 à 2019 (hors amortissement, hors opérations ordre)

ANNEE	2010	2011	2012	2013	2014
DEPENSES	11 656	11 050	10 970	10 907	11 231
RECETTES	12 270	12 171	12 416	12 647	12 399
ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019
DEPENSES	10 981	10 424	10 386	10 579	11 128
RECETTES	12 156	12 196	12 076	11 893	12 140

La commune poursuit sa politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement en adaptant ces dernières aux recettes perçues.

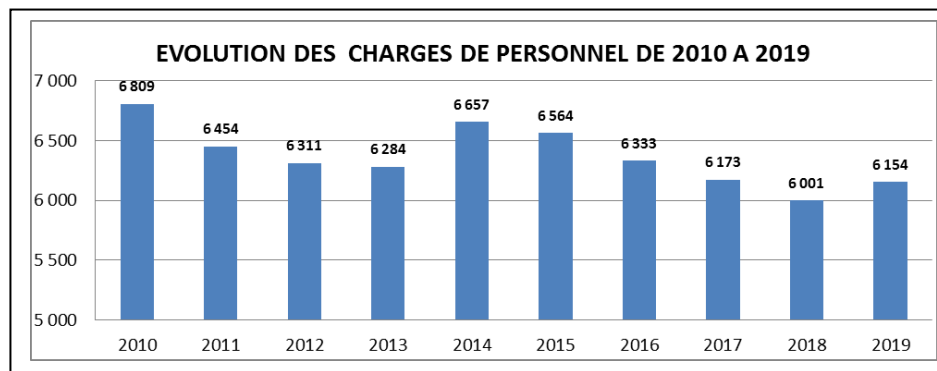
Sur l'année 2019, nous constatons que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 549 K€ :

- Sur les charges à caractère général (chapitre 011) (+ 466 K€)
 - Augmentation du nombre d'enfants inscrits dans les restaurants scolaires (+25%)
 - Nouveaux évènements (Coupe de France VTT, Tour de France, ouverture de la baignade, journée du patrimoine revisitée...)
 - Frais de fonctionnement liés à l'ouverture d'un nouveau bâtiment : la Maison de la Solidarité
 - Prise en charge de l'incinération des déchets suite à la décision du SMIAA, contrainte de suspendre les apports au Centre de Valorisation Energétique de Maubeuge.



- Sur les charges de personnel (chapitre 012) (+153 K€)
 - Heures supplémentaires générées par l'organisation de nouveaux évènements

- Validations de services de contractuels partis à la retraite

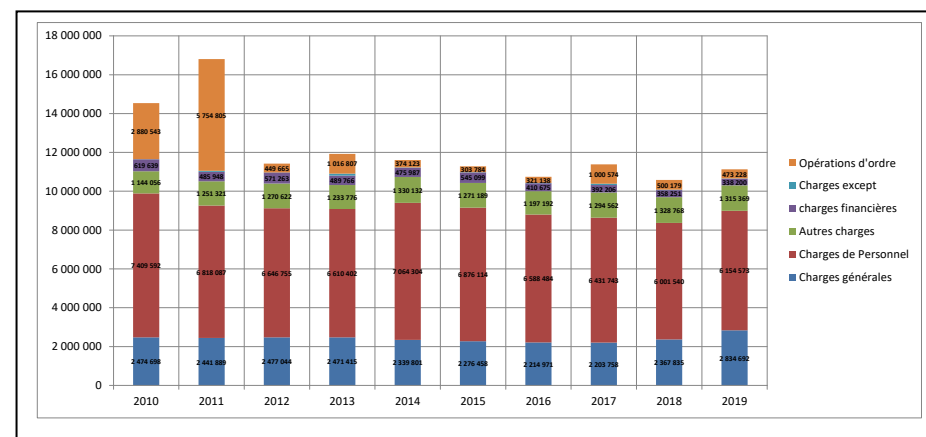


EFFECTIF AU 31 DECEMBRE	AGENTS TITULAIRES			CONTRACTUELS PERMANENTS	CONTRACTUELS NON PERMANENTS	EMPLOIS AIDES		APPRENTI	EFFECTIFS	
	A	B	C			CUJ	EA			Adultes relais
2013	4	17	139	4	15	44	8	1	0	232
2014	4	19	145	5	5	31	8	1	1	219
2015	5	17	143	4	5	17	10	1	0	202
2016	5	18	132	3	4	30	4	1	0	197
2017	4	17	128	6	4	25	1	1	0	186
2018	4	19	119	4	9	13	0	1	0	169
2019	3	19	123	9	3	13	0	1	0	171

En 2019, la commune a poursuivi son travail sur l'efficacité des achats publics en engageant des marchés comme :

- marché concernant le renouvellement des chaudières
 - marché restauration scolaire
 - marché de transports des activités scolaires et extra scolaires
 - groupement de commande fourniture de gaz
- Sur les charges financières (chapitre 66 : intérêts) (-20K€)
 - Sur les autres charges (chapitre 65) (-13 K€)
 - Sur les charges exceptionnelles (chapitre 67) (-9 K€)
 - Sur les opérations d'ordres (chapitre 042) (-26 K€)

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



En 2019, la municipalité :

a continué à investir pour la jeunesse :

- Renforcement des équipes ATSEM
- Dédouplements des classes de CP et CE1 supplémentaires en écoles élémentaires ainsi que pour les grandes sections de deux écoles maternelles
- Installation de panneaux lumineux aux abords des écoles.
- Ecole de Musique : recrutements permettant d'augmenter les volumes horaires des cours et offres instrumentales « guitare » et « piano »
- Mise en place de divers ateliers « parents-enfants » (atelier d'éveil, tapis-lecture, gestion des écrans...) dans le cadre du projet « parentalité »

- Développement de l'harmonie méridienne (initialement à Willy Dubois) dans une autre école (Mouvet).
- Aménagement d'un village indien à Mimoun pendant les ALSH d'été
- Travail sur les Violences Intra Familiales avec une animation de la Maison de la Famille auprès des classes de CM2

a poursuivi ses actions en faveur de l'environnement et a confirmé sa démarche environnementale :

- Partenariat avec le Musée d'Histoires Naturelles et création de 3 observatoires « Vigie-nature » avec le Conseil des Enfants :
 - Oiseaux des jardins
 - Insectes pollinisateurs
 - Sauvages de ma rue
- Projets jardins familiaux aux immeubles Coubertin et Léo Lagrange
- Rénovation de l'éclairage public dans les rues Léon Blum, Hector Despret, Faidherbe (entrée de rue côté Eglise), général de Gaulle, (de l'église au Garage Peugeot) et rue Jean Jaurès
- Développement du maraichage en partenariat avec l'association Synergie : Les serres de Quewette proposent des paniers composés de fruits et légumes de saison

a poursuivi la modernisation des services municipaux :

- Modernisation du site internet de la ville
- Création d'une cellule « médiation » dotée de 4 agents (dont 2 formés sur cette thématique)
- Formation des agents « Formateur SST », « utilisation du Tonfa »...
- Travail sur les VIF : formation d'agents municipaux à la sensibilisation des Violences Intra Familiales
- Permanence d'une intervenante VIF au sein du commissariat de Jeumont, en partenariat avec l'AGSS
- Mise en place de la navette « Citadine » en partenariat avec le SMTUS

a poursuivi sa dynamique culturelle, commémorative et sportive :

- 2e édition des « jeux d'hiver »
- Les journées du patrimoine 2019 ont valorisé le patrimoine de la commune : « visite-lecture » du centre administratif jusqu'à la Tour en passant par le Watissart, représentation Demos à l'Eglise...
- Organisation de rencontres d'auteurs à la médiathèque : Franck Thilliez, Annie Degroote...
- Semaine du Handicap : mise en lumière des actions portées par Ville, les associations et les partenaires
- Coulée verte TVBuOnair : création d'un parcours sportif le long de la Sambre

a développé sa démocratie participative :

- Conseil des sages :
 - Adhésion à la Fédération des Villes et des Conseils des Sages et participation au Congrès à la Roche sur Yon
 - Continuité de l'organisation de la « Semaine bleue »
- Conseil des enfants :
 - Visite du Sénat et échanges avec une Sénatrice
 - Visite du Musée d'Histoire Naturelle à Paris
 - Visite du Centre Administratif Georges Pompidou (et travail sur les valeurs de la République)
- Temps lecture avec les personnes âgées dans les EPHAD, au Foyer Soleil

a poursuivi son accompagnement auprès du CCAS :

- Gestion des associations qui occupent la Maison de la Solidarité
- Permanence d'un conciliateur de justice une fois par mois
- Permanence de l'Eau d'Ici une fois par semaine
- Ouverture du 2^e logement du dispositif « Habitat Inclusif »
- Poursuite des dispositifs mis en place les années précédentes : bourse au permis, micro-crédit, ...
- Ouverture de l'espace Snoezelen au Foyer Soleil

a poursuivi ses actions en faveur de la politique de la ville :

- **Equil Santé**
 - Ateliers culinaires tous les lundis à la MDH
 - Ateliers activités sportives tous les jeudis
 - Visite du CH de Liessies
 - Activité Aquabike
- Poursuite pour la 2^e année consécutive du projet **DEMOS**
- **Acteur de ma santé :**
 - Action qui consiste à distribuer dans toutes les écoles (maternelles et primaires) un fruit. En complément de la distribution du fruit, l'équipe enseignante contribue en proposant un soutien pédagogique sur le fruit (provenance – (import / Export) apports nutritionnels - connaissances)
 - Public touché : 1 300 élèves
- **Nature au cœur de Ville :** L'action s'est déclinée en deux dimensions :
 - Une première dimension dite thérapeutique, qui consiste à accueillir un public accompagné par des structures adaptées

(Institut Médico Educatif - SESSAD Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)

- Une seconde dimension qui consistait à proposer des ateliers pédagogiques :
Ces ateliers consistaient à faire découvrir la ferme pédagogique en plusieurs temps :
Découverte des animaux – Découverte des métiers – Découverte de l'environnement
(Eco pâturage – Biodiversité...)
- Street Art et Citoyenneté : Réalisation d'une fresque portant sur les valeurs de la république au sein de l'Ecole Willy Dubois.
- **Une semaine Mon Quartier**
 - Promouvoir les actions déployées au titre de la politique de la ville.

a poursuivi ses actions en faveur de l'habitat :

- Livraisons 2019 :
 - « Fraternité II » (24 logements)
 - « Douanes » 2e tranche (38 logements)
 - « Théophile Haut » (27 logements)Soit un total de 89 logements.
- Projet d'accession en lien avec CAMVS et la Région

Conclusion :

La commune poursuit sa gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, en étoffant ses offres de service comme l'ouverture de la baignade, les nouveaux événements...

Ainsi, la mobilisation de tous les financements possibles tant en fonctionnement qu'en investissement reste primordiale et nécessaire à la conduite des projets

Les recettes réelles de fonctionnement

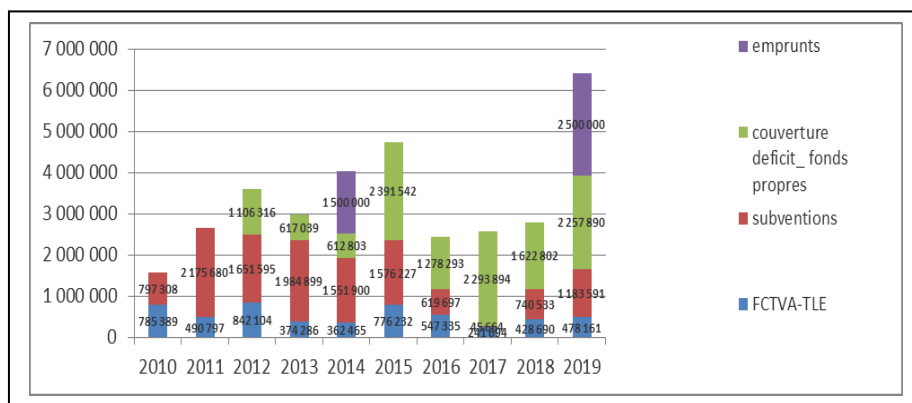
L'exercice 2019 est marqué par une augmentation de 247 K€ des recettes avec :

- Une augmentation du produit des services
- Une augmentation des dotations DGF, DDU et DSU qui compense la baisse des impôts et taxes perçues.
- Une augmentation des produits exceptionnels liée au mécénat de la Coupe de France VTT.
- Reversement de l'excédent de l'exercice 2018 de l'association Enfance pour Tous

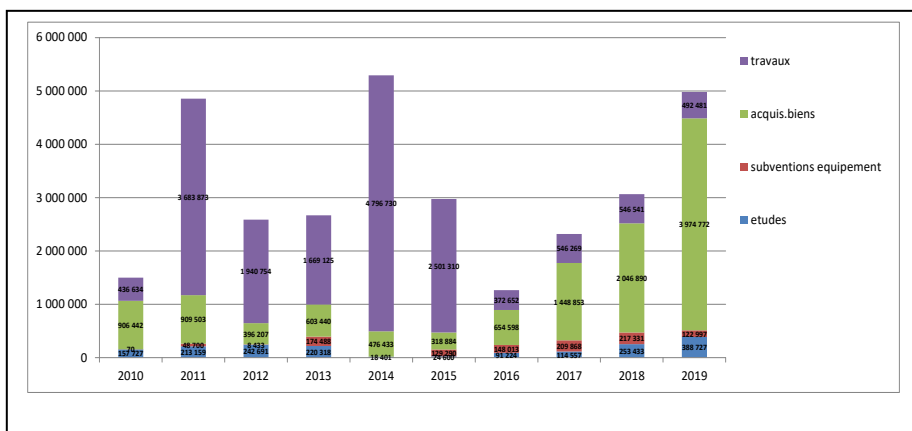
Le programme d'investissement et son mode de financement

Grâce à des marges de manœuvre préservées sur la section de fonctionnement et à une mobilisation forte des subventions, la commune a pu poursuivre ses investissements en 2019 en contractant un emprunt de 2,5 M€

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2010-2019



EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2010-2019



Les investissements financés en 2019 correspondent aux opérations suivantes :

Watissart

Volet sportif et ludique :

- Création d'un mini-golf 18 trous
- Installation de mobiliers urbains, glissières de buts, bouledrome, table d'échec de ping-pong

Volet baignade et loisirs

- Réception de l'espace baignade (création d'une unité d'alimentation et de traitement de l'eau de baignade et délimitation physique de l'espace baignade)
- Démolition du chalet
- Démarrage des travaux de construction d'un espace d'accueil et de restauration
- Travaux VRD pour l'assainissement, l'eau et l'EP

Centre-ville Pole Gare

- Démolitions : arrière de Prieux, rue Jean Jaurès, Duffossez, rue Lockweiller, maison à côté du CCAS
- Démolition de la Maison des Sports
- Livraison des cellules commerciales place de la République
- Démarrage travaux VRD Îlots des Anges

Centre administratif

- Aménagement du rez-de-jardin :
 - ✓ Sécurisation de l'accès
 - ✓ Accessibilité PSH
 - ✓ Création d'un guichet unique
- Déclinaison du phasage de la réhabilitation des étages 2, 3,4 et 6 (avec en priorité l'intégration du CCAS au sein du 2e étage)

Bâtiments communaux

- Renouvellement de la toiture dans le cadre de la réhabilitation de l'école la Bruyère
- Pose de nourrices à l'Ecole la Bruyère
- Renouvellement d'une partie du mobilier des écoles
- AMO pour création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire
- Première phase de la mise en conformité de la cuisine de la salle Montaigne
- Etude de faisabilité des bâtiments « le Narval » et « Lorges », et « CCAS » pour les projets de « Restaurant Inclusif » et « Maison de Santé Pluridisciplinaire »

Espaces publics

- Résidence Floralies : installation de fascines
- Fonds de concours voiries CAMVS :
 - voirie rues de l'Energie, Victor Hugo

- Colonnes enterrées Douanes, Théophile Haut, Fraternité
- Signalisation verticale
- Aménagements de bordures et trottoirs

Après 3 années consécutives sans recours à l'emprunt, la ville a contracté en 2019, un emprunt d'un montant de 2,5 M€ pour poursuivre ses investissements. Toutefois, elle n'a pas affaibli sa politique de recherche active de financements dans tous les projets engagés.

Ces efforts ont permis de voter lors de la validation du Budget Prévisionnel, une baisse de la fiscalité à hauteur de 4% de la Taxe sur le Foncier Bâti.

III Les orientations budgétaires pour 2020 : poursuite des actions déjà engagées.

Le budget 2020 devra permettre dans le cadre de la poursuite d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la ville, la mise en œuvre des actions engagées en 2019

1. La section de fonctionnement

Les dépenses à caractère général regroupant les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommable, entretien des bâtiments communaux, du matériel et des espaces publics, consommations diverses ainsi que les locations et les assurances.

En 2019 de nouvelles dépenses ont été intégrées concernant :

- un marché plus important sur l'entretien de certains bâtiments communaux
- un renouvellement du marché des illuminations
- l'organisation et l'accueil d'événements sportifs comme la coupe de France de VTT et l'accueil du Tour de France
- l'ouverture de la baignade pour l'été 2019 ainsi que les nouvelles activités sur le site du Watissart comme le mini-golf

Il s'agira, en 2020, de réévaluer les dépenses liées à une année d'exploitation complète de la zone de baignade, et d'intégrer les dépenses de prise en charge des déchets (SMIAA).

Les dépenses de personnel de la ville évoluent en fonction de plusieurs facteurs externes et internes. Les facteurs externes concernent les mesures nationales légales (revalorisation des grilles indiciaires, augmentation du SMIC, la garantie individuelle du pouvoir d'achat, le RIFSEEP...).

Les facteurs propres à la collectivité visent à mettre en œuvre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) à l'échelle de la commune, les recrutements, les évolutions de carrières, les versements effectués auprès du FNASS, du CDG.

L'ensemble de ces indicateurs a été pris en compte pour définir l'état prévisionnel des dépenses de personnel en 2020.

Ainsi pour 2020, la municipalité envisage une légère hausse de la dépense par rapport au réalisé 2019, qui correspond à l'évolution classique des carrières des agents et à l'anticipation des dépenses liées aux élections municipales.

Les recettes

Le produit des contributions est repris dans le BP 2020.

2. Les orientations en matière d'investissement

Le projet de budget primitif en 2020 en matière d'investissement est de finaliser les projets engagés sur les années précédentes, notamment ceux amorcés en 2019.

Watissart

Volet baignade et loisirs

- Construction de l'espace d'accueil et de restauration
- Réalisation des travaux VRD, accessibilité
- Poursuite des aménagements ludiques et sportifs (clôture autour du mini-golf, mobilier urbain ...)
- Maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du permis d'aménager

Centre-ville Pole Gare

Dans le cadre d'un partenariat avec l'EPF

- Poursuite de la concession d'aménagement avec NordSem
- Poursuite de la maîtrise œuvre sur la requalification cellules « Lorge », « Le Narval » et « CCAS »
- Démarrage travaux « Centre-ville »
- NPNRU

Bâtiments publics

- Travaux du 2e étage du centre administratif pour intégration du CCAS
- Maîtrise œuvre sur phasage des suites de la requalification du Centre administratif

- Poursuite des travaux de requalification et extension de l'école La Bruyère
- Acquisition des bâtiments Prieux/Douanes
- Installation d'une climatisation à la Médiathèque

Espaces publics

- Fonds de concours voiries CAMVS (Coubertin, E. d'Orves)
- Cimetière : création parking et réhabilitation entrée face au portail (phase 2)
- Travaux de cristallisation de la Tour
- Poursuite de l'installation tri enterré sur les collectifs
- Ecole Ronsard : création d'un parking.

Social

- Projet accession en lien avec CAMVS et la Région

Sport

- Accueillir le championnat de Cross Triathlon en août 2020

Service à la population

- Poursuivre le travail collaboratif sur la Maison des parents
- Poursuivre la Labellisation accessibilité Watissart
- Démarrage des travaux de Maison pluridisciplinaire de santé
- Poursuite du soutien aux associations (subventions)